

-République Française-

2026012209

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 22 janvier 2026 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND ;

Étaient absents : Mme AZEVEDO, M PERET, Mme MORAND ;

Pouvoirs : Mme PARRET BONMARTIN (à M. ATHAYNE), M. MERCIER (à M ALLAIN), M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON), Mme MARTIN (à Mme FERREIRA) ;

Secrétaire de séance : M SAUVESTRE ;

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale 2026/2030

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre des compétences communautaires, la CTG est un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

CONSIDERANT que ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire ;

CONSIDERANT qu'elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche ;

CONSIDERANT qu'une nouvelle CTG pour la période 2026/2030 a été préparée par les services communautaires en lien avec les communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la Convention Territoriale Globale 2026/2030 ;

Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Le **26 JAN. 2026**

Le Maire,

Roger LITAUDON*

